



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 6 FEVRIER 2018

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Délibérations prises dans le cadre des cas limitativement énumérés délégués au Bureau

Décision n°1 : PERSONNEL

Directeur du SIVU CIGALE – Mise à disposition d'EPN - Convention

Décision n°2 : MARCHES PUBLICS

Définition et la mise en œuvre de la stratégie de développement du site de Gisacum - Groupement de commande pour un marché public d'étude - Convention constitutive

Délibérations proposées en raison de l'urgence des décisions à prendre

Décision n°3 : PETITE ENFANCE

Réhabilitation de la crèche Joliot Curie - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

☞ urgence liée à la nécessité de ne pas prendre de retard dans les travaux (la ville d'Evreux délibère le 5 février de son côté)

Décision n°4 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Salon des Acteurs de l'Eau – Edition 2018 – Tarifs des diverses prestations

☞ urgence liée à la nécessité de fixer dès à présent les tarifs de location des stands, notamment

Décision n°5 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Syndicat du Bassin Versant des 4 rivières (SBV 4R) – Désignation des représentants d'EPN

Décision n°6 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Avre (SMAVA) – Désignation des représentants d'EPN

☞ urgence liée à la nécessité de désigner les représentants d'EPN avant le 12 février 2018 pour la tenue le plus rapidement possible des Comités syndicaux d'installation de ces deux nouveaux syndicats mixtes, issus de la fusion de plusieurs syndicats intercommunaux (fusion notamment liée à la compétence GEMAPI)